



AVIS AUX ÉTUDIANTS

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants, que l'école a conclu une convention avec un médecin. Il sera disponible tous les mercredis de **13H à 17H** à l'infirmerie située à l'internat.

- 1- Les étudiants désirant bénéficier d'une consultation peuvent le contacter pendant cet horaire.
- 2- Les certificats médicaux suite à une absence doivent être validés par le médecin de l'école.
- 3- Le dépôt des dossiers des demandes d'année blanche doit suivre la procédure ci-jointe.



PROCÉDURE DES DEMANDES D'ANNÉE BLANCHE

Étape médicale :

Le dossier médical doit comprendre

- 1- Certificats médicaux
- 2- Ordonnances
- 3- Analyses ou Bilans de laboratoire
- 4- Radios, Etc...

Le dossier sera examiné par le médecin de l'école qui donnera son avis.

Étape administrative :

- 1- Dépôt du dossier à temps ou ; au plus tard un mois avant les délibérations avec une demande manuscrite de l'intéressé.
- 2- Le dossier, avec avis favorable du médecin de l'école, doit être déposé au bureau d'ordre.